

Le mariage à la chandelle

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **37 (1899)**

Heft 45

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-197820>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

professeurs, sympathiques toujours pour qui sait les comprendre.

Mais, d'ici à ce qu'on puisse se passer de lui, il a encore le temps de rendre bien des services. Et lorsqu'il sera définitivement classé dans le nombre des inutilités, bien des amis lui resteront encore. Plus d'un vieux professeur à la fin de sa carrière viendra y retrouver des impressions disparues, y revivre l'heureux temps envolé; alors l'antique escalier aura des craquements subtils et bien doux sous le pas incertain de la vieillesse. Il lui parlera de ses jeunes années, des amis d'autrefois maintenant disparus, de ses illusions perdues. Ce retour au passé n'aura rien d'amer et peut-être, le vieux professeur, arrivé en haut après avoir revu tout son jeune temps, se souviendra-t-il du refrain bien connu :

Quand en ce monde tout se glace,
Le cœur encore peut rajeunir.

JEAN-MARIE.

Les mariages d'aujourd'hui.

L'officier d'état civil, gros bonhomme de la campagne, étreillait l'autre jour une belle jeune grise au fond de son écurie.

Un jeune homme du village voisin s'avance sur la porte, mais, encore ébloui par les rayons d'un soleil éclatant, l'écurie lui paraît plongée dans une profonde obscurité.

— Etes-vous là, père David ?

— Hé ! qu'est-ce qu'il y a de bon à ton service ?

— Voilà... vous savez... j'ai envie de faire le grand saut.

— Eh bien, tu n'as qu'à venir demain à trois heures, avec ta future, à la chambre de la municipalité.

— Bon, ça sera bientôt fait ?

— Ah ! pardine, il ne faut pas longtemps ; je vous lis là quelques lignes, vous répondez : oui, et en avant marche !

— Eh bien, voilà mes papiers... Au revoir, père David.

— Au revoir... A propos, qui maries-tu !

— La grosse Louise à l'ancien conseiller, vous savez bien. Elle n'est pas tant belle, mais elle aura de ça (ici un mouvement du pouce et de l'index). Et puis, une forte gaillarde à l'ouvrage, allez seulement.

— Je désire de tout mon cœur que vous soyez heureux.

— En tout cas, vous savez, père David, il y aura toujours du pain sur la planche... A revoir.

Le lendemain, vers trois heures, l'officier d'état civil, occupé à tondre une brebis, pose les ciseaux, fait appeler à la hâte l'huissier municipal, relève son col de chemise, se lave les mains, ramène sur les tempes deux mèches de cheveux plats et se coiffe d'un tube qui compte vingt printemps.

L'huissier arrive tout essoufflé ; « Bonjour, y a-t-il du nouveau ? »

— Pas grand-chose ; c'est seulement Jules Groggnard qui vient à trois heures pour se torde le cou. Va-t-en ouvrir la salle et mets-moi une plume et un potet sur la table.

— On y va... faut-il balayer ?

— Oh ! que non ; c'est pas la peine.

Vingt minutes après, les fiancés, accompagnés chacun de son père et de sa mère, attendaient sur l'escalier de la maison communale.

« Serviteur, ça va-t-il ?... Alors, voilà le grand jou, » leur dit l'huissier Jaques.

— Hélas ! oui, répond en pleurant la mère de la jeune fille ; c'est toujours bien dur de se séparer de son enfant.

— Bien su, bien su, ajoute l'huissier, mais que voulez-vous, on ne peut pas toujours les avoir sous ses cotillons.

L'arrivée de l'officier de l'état civil interrom-

pit brusquement cet entretien sentimental.

— Bonjour, messieurs z'et dames, fit-il en soulevant son tube aux bords râpés. Puis, se tournant vers Jaques : « Fais-les voir entrer et pousse-me voir cette porte. »

L'huissier s'assit dans un coin et les gens de la noce prirent place sur un banc de bois, dont l'une des jambes, beaucoup plus courte que les autres, donnait lieu à de brusques et comiques balancements.

« Et les témoins, Jaques ? s'écrie l'officier d'état civil.

— C'est pardine vrai... pardon, estiuse, je les oubliais.

Et courant vers la maison voisine, l'huissier appela : « Psst, psst !... Henri, François, venez vite comme témoins. »

— Je ne peux pas, j'enchaîne ma faux.

— Tant pis, je vous requiers d'office.

— Y aura-t-il un verre après ?

— Aloo !

Les témoins introduits, l'officier d'état civil dit à l'assistance : « Veuillez vous lever debout, s'il vous plaît. »

Puis, ouvrant le texte de la loi, il adressa successivement aux époux les questions d'usage :

« Jules-Frédéric Groggnard, fils de Jean-François et de Pauline, etc., déclarez-vous vouloir prendre Jeanne Potu pour votre épouse ? »

— Oui.

« Jeanne Potu, fille de Samuel et d'Elise, etc., déclarez-vous vouloir prendre Jules Groggnard pour votre mari ? »

— Oui.

» En conséquence de cette déclaration que tous deux venez de faire, je vous déclare, au nom de la loi, unis par le mariage. »

Les époux et témoins signèrent au registre et la cérémonie fut terminée.

« Nous allons vite piquer quelque chose, » dit l'époux au père David.

A ces mots, les deux témoins dressent l'oreille et les regards de l'huissier s'éclaircissent d'un nouveau feu.

Quelques instants après, nos gens échangeaient, à la pinte en face, des vœux et des compliments de circonstance, lorsque la mère de l'épouse dit à son gendre :

« Tout de même, il faut faire bénir votre mariage à l'église, Jules. »

— Que voulez-vous encore recommencer avec ces ministres qui n'en finissent jamais, fit ce dernier ; n'est-ce pas bien plus simple comme ça ? Qu'en dis-tu, Jaques ? ajouta-t-il en s'adressant à l'huissier.

Celui-ci, qui trouvait le vin trop bon pour se permettre de déplaire à qui que ce soit, répondit :

« Ma foi, c'est suivant les opinions. En tout cas, ça ne peut faire ni bien ni mal. »

L. M.

Le mariage à la chandelle.

Au Transwaal, dont on parle tant aujourd'hui, les mariages ne se font guère comme celui que nous venons de raconter. Les mœurs de ce peuple sont d'ailleurs bien différentes des nôtres.

Dès qu'un jeune homme à l'âge requis pour contracter union, nous disent les *Annales politiques et littéraires*, il dresse la liste de toutes les jeunes filles des districts environnants, met une plume à son chapeau, monte à cheval et commence sa tournée de fiançailles.

Arrivé au logis qu'il visite en premier, il entre sans mot dire et exhibe une boîte de prunes confite et une chandelle de cire, langage symbolique que la mère et la fille comprennent à l'instant.

Les prunes sont pour la mère et elles ne sont jamais refusées. La chandelle est pour la jeune fille et elle est parfois repoussée, ce qui signifie qu'il n'y a pas mèche.

Dans ce cas, le galant remonte à cheval sur l'heure et reprend sa tournée. Si, au contraire, la chandelle est acceptée, elle est allumée sur le champ, et la mère se retire en fichant une épingle à un pouce ou deux de la flamme, pour mesurer au jeune couple la durée de l'entretien qui lui est permis.

Et voilà !

On ne dit pas si les fiancés se font scrupule de fixer l'épingle un peu plus bas quand la maman a tourné le dos.

A 'na tenàllia dè municipalità.

Quand on est municipau, s'agit dè teni fermo po lè centimes dè la coumouna, s'on vao ètrè d'attaque, mà y'ein a bin que vont pi trào liein et que sè font gaillà recrià pè lào rapasséri.

Cardon étai on gaillà que fifavè qu'on dianstre et qu'étai plliein dè dettès coumeint on tsin dè pudzès ; l'étai rà quand on lo véyai battre on coup et quand l'avai oquie, tot passavè pè lo cabaret. Dein on menadzo io ia on hommo dinse, ne faut pas s'ébahy se tot va dè travai et qu'on dzo àobin l'autro lè guignons et après lo betetiù arrevont.

On dzo que Cardon avai bu dè clia bourtia dè mame, l'ont trovà peindu pè lénau et lè dzeins ont de ; « L'a bin fe ! »

Vouaigue don la pourra Janette tota soletta, kà n'avont min d'einfants et la coumouna, à quoui Cardon dévessai on part dè millè francs su son bin, seint comptà lè z'intèrèts, fe subhastà tot lo commerce, que compregnai feinameint clia baragua, que vegnà quasu avau et on petit courti découté. La pourra véva tombà don à la tserdze dè la coumouna.

Faillai don la lodzi et la manteni su la tiée dè pouro ; po lo lodzèmeint, l'ont décidà, pè pedi po la vilha, dè la laissi dein la baragua et dè l'ai bailli treinta centimes per dzo po son laci et son café ; quant ào courti, l'ont décidà dè l'amodiyl.

La pourra Janette que comptavè qu'on l'ai laissèrai assebin cé courti est venia rodze dè coléro quand l'a cein su, kà cein lai fasai mau-bin dè vairè veri clia carreaux et l'ai pliantà pè cauquon d'autro, li qu'amavè tant jerdinà ; pu l'avai tant coutema dè l'ai allà à tot mo-meint sai po cosse, sai po cein, que cé courti l'ai manquavè. Pu ne l'ai faillai-te pas oquie po fèrè 'na gottà dè soupa ! et io allà lo preindrè ora ? lo roba ? Ne poivè pas sè neri tota la dzornà dè pan et dè café !

Cauquies teimps ein après, que l'eût bin ruminà tot cein, la Janette s'est decidè dè retornà ein municipalità po coudhi ravai cé courti. « Sarai bin lo diabbli se ne me lo rebailont pas, » se sè desai ein l'ai alleint.

On la fe don eintrà à la tenàllia et quand l'eût de cein que voliavè, lo syndico, qu'étai on tot crano, l'ai repond :

— Coumeint ? vo foudrai onco cé courti ? avouè tot cein que la coumouna vo baillè dza ! Oh ! oh ! attendè-vo vâ ! Vo z'ai onco ou rudo front dè veni no lo demandà ! Mè seimblio que n'ein dza prâo fé por vo tant qu'ora : ia quieinze dzo, on par dè solà, la senanna passà, dou francs veingt po 'na crèpena ; ia cauquies dzo, houitanta centimès po on n'ètsevetta dè lanna po brotsi voutrès tsaussons, sein comptà voutron lodzèmeint et lè treinta centimès per dzo qu'on vo baillè, et vo n'itès pas onco conteinta et vo faut onco lo courti ? Mâ, que dâo dianstre voliavè-vo l'ai pliantà à cé courti ?

Adon, quand l'oût cé chapitre, la Janette eimpognè lo pècllet dè la porta et l'ai repond ein sè revereint contrè la trablia :